

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Lescrenier, Ministre de la Petite enfance,
concernant
**Les places d'accueil pour la petite enfance
dans l'arrondissement de Huy-Waremme**

En Wallonie, en 2022, le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance était de 37%, soit 37 places pour 100 enfants. La demande est donc bien supérieure à l'offre et cela pose quelques difficultés pour les parents qui travaillent puisqu'il s'agit d'un service essentiel permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.

Le précédent Gouvernement wallon avait dégagé une enveloppe de 131 millions d'euros pour créer 3.143 nouvelles places. Cette enveloppe a-t-elle augmenté le taux de couverture?

Je souhaite faire le point sur cette thématique essentielle pour l'ensemble de la Wallonie et pour l'arrondissement de Huy-Waremme plus spécifiquement.

Madame la Ministre peut-elle me dresser un état des lieux de la situation en Wallonie et plus spécifiquement pour l'arrondissement de Huy-Waremme? Quels sont les taux de couverture dans chacune des 31 communes? Des projets d'ouverture de crèches sont-ils prévus d'ici fin 2025 dans cet arrondissement? Madame la Ministre a-t-elle identifié des zones plus problématiques que d'autres en termes d'accueil de la petite enfance?

Réponse de la Ministre Lescrenier:

[Février 2025]

L'insuffisance des places en milieu d'accueil est une réalité que je n'ignore pas. La Déclaration de politique régionale (DPR) a d'ailleurs clairement mis en avant cet élément: *« Or, le taux de couverture actuel ne répond pas suffisamment aux demandes des parents, a fortiori dans les zones à fort taux d'emploi. Cette situation contraint de nombreuses familles à s'organiser ou se réorganiser différemment voire impose un arrêt de travail d'un des deux (futurs-)parents (statistiquement, majoritairement la - future - maman), parfois plusieurs mois avant la naissance ou l'arrivée d'un enfant. »*

Au vu de ce constat, elle a également marqué l'ambition de créer de nouvelles places supplémentaires au cours de cette législature: *« Enfin, ils organiseront la création de nouvelles places additionnelles, en fonction des besoins objectivés par la liste unique, au-delà des 33 % de places dans les milieux d'accueil pratiquant la PFP encadrée et des 50 % tous secteurs confondus. »*

Le plan Équilibre, volet wallon du plan Cigogne+5200, prévoit la création de 3.158 places supplémentaires. Il inclut un soutien financier pour la réalisation des infrastructures ainsi que pour le fonctionnement. S'agissant principalement de projets avec la réalisation d'infrastructures, peu de nouvelles places sont aujourd'hui déjà concrètement ouvertes dans le cadre de ce plan Équilibre. Les projets n'ont été sélectionnés qu'en décembre 2022, et la durée nécessaire à la finalisation de tels projets est généralement plus longue. L'échéance prévue par ce plan Équilibre pour l'ouverture des places est par ailleurs août 2026. Mon cabinet et l'administration suivent de près ces projets, en vue de veiller à leur concrétisation effective. Certains projets rencontrent en effet des difficultés, principalement liées aux coûts de construction ainsi qu'au respect de l'échéance d'août 2026. Le Gouvernement wallon a adopté, en date du 19 décembre dernier, une série de mesure visant à rencontrer ces difficultés et faciliter leur mise en œuvre.

Pour ce qui concerne l'arrondissement de Huy, le taux de couverture en 2022 était de 37,5 %, et de 45,9 % pour celui de Waremme. Ces chiffres les placent au-dessus de la moyenne wallonne qui était en 2022 de 36,6 %. Précisons que le plan Équilibre prévoit 104 nouvelles places pour l'arrondissement de Huy, et 40 nouvelles places pour celui de Waremme. L'honorable membre trouvera en annexe, pour donner suite à sa demande, la liste complète de ce taux de couverture commune par commune. Elle pourra y constater que ce taux de couverture peut varier de façon très importante d'une commune à l'autre d'un même arrondissement.

Outre la concrétisation du plan Équilibre, une programmation sera lancée dès 2026 pour la création de nouvelles places. Le taux de couverture, s'il est bien évidemment un indice important, n'apparaît cependant pas toujours suffisant pour mettre en avant certaines problématiques locales, comme par exemple la présence de zones d'activités économiques pôles d'emplois, pouvant induire localement des besoins également plus importants. Dans ce cadre, la DPR identifiait une série de pistes à explorer pour augmenter le taux de couverture, s'agissant de *« mobiliser tous les leviers de possibilités d'accueil non marchandes (crèches,*

accueil à domicile, enfants malades, lieux de rencontre enfants parents...) permettant de répondre à l'ensemble des besoins des familles (emploi, formation des parents, socialisation de l'enfant, ...) ».

ANNEXE: 1

Tableau – Taux de couverture par commune (source ONE 2022)

ARRONDISSEMENT DE HUY	ARRONDISSEMENT DE WAREMME
Amay: 11,3 %	Berloz: 54,8 %
Anthisnes: 24,9 %	Braives: 49,7 %
Burdinne: 25,7 %	Crisnée: 30,5 %
Clavier: 39,1 %	Donceel: 35,2 %
Engis: 25,5 %	Faimers: 24,2 %
Ferrières: 34,2 %	Fexhe-le-Haut-Clocher: 10,2 %
Hamoir: 15,4 %	Geer: 28,4 %
Héron: 43,3 %	Hannut: 27 %
Huy: 42,3 %	Lincet: 45,8 %
Marchin: 39,2 %	Oreye: 32,4 %
Modave: 8,1 %	Remicourt: 37,8 %
Nandrin: 12,2 %	Saint-Georges-sur-Meuse: 8,1 %
Ouffet: 57,9 %	Wareme: 41,5 %
Tinlot: 64,5 %	Wasseiges: 64,6 %
Verlaine: 12 %	
Villers-le-Bouillet: 5,1 %	
Wanze: 27,7 %	